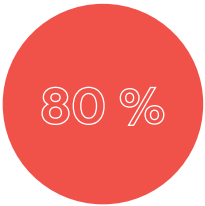


SNLM2 : se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique

CATHERINE GUERNIOU ET ELODIE MARTINIE-COUSTY

La première Stratégie nationale pour la mer et le littoral, adoptée il y a 6 ans, affiche un bilan médiocre : aujourd'hui, 75 % de nos mers et de nos habitats côtiers sont dégradés, 29 % de nos coraux ont disparu.

Alors qu'une deuxième stratégie est en cours d'élaboration, le CESE plaide en faveur de la réduction des pressions qui pèsent sur nos mers et sur nos côtes et fait entendre l'urgence d'agir pour la reconquête de la biodiversité.



80 %

**des pressions
exercées sur la
mer et l'océan
ont une origine
terrestre**

INFORMATION

COMMENT ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ?

Pour le CESE, l'atteinte d'un bon état écologique doit être l'objectif de cette deuxième stratégie pour la mer et le littoral.

Alors que nos modes de vie sur terre ont des conséquences graves sur le milieu marin et que l'océan est menacé par les effets du changement climatique, la stratégie française se doit d'être

réellement planifiée, en respectant la séquence « éviter, réduire », afin de ne pas avoir à compenser le coût de la dégradation des services écosystémiques que nous rend la mer.

Pour ce faire, le CESE recommande en premier lieu de réduire au maximum les pressions et impacts sur le milieu marin en adoptant une sobriété des usages

aussi bien sur terre, que sur le littoral ou en mer.

Par ailleurs, le CESE appelle à ce que cette planification de tous les usages de la mer soit faite avec une gouvernance transversale, réunissant les décideurs à la tête des principales sources de pressions du niveau national au niveau local.

SNML2 : se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique

AVIS

1 RÉDUIRE AU MAXIMUM LES PRESSIONS ET IMPACTS EXITANTS

- Réduire les principales pollutions agricoles et chimiques
- Réduire les pressions marines par activité et par façade métropolitaine et ultra-marine, notamment celles de la pêche professionnelle et du transport maritime
- Surveiller les activités à risque et être en capacité de réduire l'offre et de la rendre plus qualitative pour compenser le manque à gagner

2 ASSURER UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES SECTORIELLES POUR RECONQUÉRIR LE MILIEU MARIN ET PRÉSERVER UN AVENIR AUX ACTIVITÉS MARITIMES ET À L'ÉCONOMIE BLEUE

- S'assurer que tous les services de l'Etat et des collectivités territoriales délivrant des autorisations d'activités terrestres, littorales et maritimes aient intégré et appliquent la méthode ERC (éviter, réduire, compenser)
- Imposer au schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) les objectifs environnementaux des documents stratégiques de façades (DSF)
- Mettre en place un guichet unique qui prennent en compte les évaluations d'impacts

3 APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRECAUTION EN MER

- Intégrer dans la SNML les cas pour lesquels le principe de précaution doit s'imposer, à l'image des extractions de

grands fonds marins sur les ressources minérales

- Développer les moyens de recherche et connaissance et les partager en donnant à l'Office Français de la Biodiversité le rôle de pilote en appui aux politiques publiques
- Déployer les zones de protections fortes en les harmonisant aux zones de protections strictes et intégrales des niveaux européens et internationaux

4 FAIRE ÉVOLUER LA GOUVERNANCE DE LA MER À TRAVERS SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIER

- Reforme un grand ministère du Développement Durable pour améliorer la transversalité et l'articulation des politiques entre elles,
- Réformer la composition du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) avec une meilleure représentativité des départements d'Outre-mer, des grandes métropoles ou des représentants des Régions en tête de bassin et placer le Conseil sous une tutelle conjointe des ministères de la biodiversité, de l'énergie, de la mer et de l'Outre-mer
- Financer la SNML par axes et leviers

5 AU SEIN DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA MER ET LITTORALE, INTÉGRER UNE SNML DEDIEE AUX OUTRE-MER

- Financer et évaluer grâce à des axes et des leviers la SNML dédiée aux Outre-Mer
- Intégrer des plans de développements qui intègrent la séquence ERC, les énergies renouvelables, la décarbonation et la sobriété

LES RAPPORTEURS

Catherine GUERNIOU

catherine.guerniou@lecese.fr • 01 44 43 64 20

Catherine Guerniou est membre du groupe Entreprises au CESE. Elle siège à la Commission Environnement et à la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité. Gérante de société, elle est Cheffe de file RSE à la Fédération française du bâtiment.

Elodie MARTINIE-COUSTY

elodie.martinie-cousty@lecese.fr
01 44 43 64 22

Elodie Martinie-Cousty est membre du groupe Environnement et nature et vice-présidente du CESE. Elle siège à la Commission Environnement et est membre suppléante de la Délégation aux Outre-mer. Spécialiste d'architecture d'intérieur durable, elle est pilote du réseau Océans, mers et littoraux de France Nature Environnement.